

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe CFTC

Les métiers de service à domicile se développent, tout particulièrement auprès des personnes vulnérables, dont le nombre grandit du fait de l'allongement de la durée de la vie et de l'augmentation du nombre de personnes âgées.

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance de certains métiers, souvent occupés par des femmes, pour assurer l'indispensable lien social en direction de ces personnes.

Le développement de ce secteur d'activités nécessite qu'il soit précisés deux sujets importants : a) Comment structurer l'offre ? Qui peut s'engager dans ces métiers ? Quelles motivations, quelles formations ? Quelles carrières ?

b) Quelle régulation mettre en place, tant publique que privée ? Les conventions collectives sont aujourd'hui diverses et le paysage conventionnel est complexe, qui recouvre un secteur non lucratif, un secteur du particulier employeur, un secteur commercial.

La CFTC apprécie un avis tout à la fois détaillé et soucieux de souligner la finalité sociale et humaine du sujet traité. Sur ce dernier point, il est important de souligner – c'est le sens que la CFTC trouve aux préconisations 1 et 2 – qu'il n'est pas impossible de conjuguer le besoin de «prendre soin», de prendre du temps avec le besoin d'efficacité et de performance.

Formations, organisation et temps de travail, rémunérations, parcours de qualification, prévention de la pénibilité : les efforts à poursuivre permettront d'assurer l'attractivité de ces métiers.

Le chantier est vaste, nous le voyons. Il nécessite d'y affecter des ressources financières importantes. La CFTC estime, sans définir ici les origines précises de ces financements, qu'une concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs concernés doit s'ouvrir sans tarder. Il importe, en effet, d'installer une dynamique de financement à la hauteur des enjeux.

La CFTC a voté l'avis.